RÉLATION
DE
L'ÉVÉNEMENT
DES 8, 9 et 10 THERMIDOR,

Sur la conspiration des Triumvirs,
ROBESPIERRE, COUTHON et ST.-JUST.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE POIGNÉE ET VOLLAND.

AN II. DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

RELATION
DE L'ÉVÉNEMENT
DES 8, 9 et 10 THERMIDOR,

Sur la conspiration des Triumvirs, ROBESPIERRE, COUTHON ET ST.-JUST.

Paris ce 11 Thermidor, l'an II. de la République française, une, indivisible et impérissable.

FRERES ET AMIS,

Après les devoirs sacrés que nous venons de remplir pour la conservation de la liberté publique, il en est un bien cher à notre cœur, celui de vous annoncer son nouveau triomphe, et de vous adresser des remerciemens pour l'honneur que vous nous avez fait de nous mettre à même de courir pour elle des dangers.

VIVE LA RÉPUBLIQUE! les tyrans ne sont plus; Robespierre, Couthon et St.-Just ne peuvent plus vous donner des fers.

Ils ont expié leurs forfaits, et leurs têtes parricides viennent de tomber sur l'échafaud. Paris est digne des éloges comme de l'amour de toute la république.

Ses habitans ont fait de leurs corps un rempart impénétrable aux traits que les conjurés lançaient avec tant de fureur contre la représentation nationale.

Le tocsin de l'hôtel commun n'a sonné que pour annoncer l'heure dernière de l'exécrable conseil général de la commune.

Les *Triumvirs*, dont ma plume se refuse à retracer les noms, avaient ajourné au 9 Thermidor l'exécution de leurs horribles projets et le massacre de la Convention Nationale.

Toutes leurs mesures étaient concertées de manière à leur assurer un parfait succès. Il ne restait plus à la Convention Nationale qu'à choisir entre l'infamie de passer sous leur joug, ou l'obligation de remplir le plus sacré des devoirs en sachant mourir pour votre gloire.

Vous devinez aisément que nous n'avons pas balancé à choisir le dernier parti : mais nous nous serions crus indignes de vous représenter, si nous navions pas, comme de nouveaux BRUTUS, appesanti la hache nationale sur les têtes de ces horribles *Triumvirs*.

Voici les faits tels qu'on peut les raconter après une séance de dix-huit heures.

Robespierre, tourmenté de la passion de règner, ne pouvant ou n'osant saisir seul les rênes du gouvernement, avait mis tout en œuvre depuis quatre mois pour diviser entr'eux les membres du comité de Salut-Public, et ceux-ci d'avec le comité de Sureté-Générale.

Pour cela il s'était associé deux de ses dignes collègues, *Couthon*, dont la douceur hypocrite cachait la cruauté et la férocité de son ame; et *St.-Just*, homme d'un extérieur froid, mais hautain, dissimulé, ambitieux et capable des plus grands forfaits. Ces monstres renouvellaient depuis quelque temps les plus horribles proscriptions des *Marius* et des *Silla*.

Leur dernier acte en ce genre était l'inven-

tion d'une liste d'un grand nombre de représentans montagnards, qu'il fallait, selon eux, immoler sans délai *pour épurer la Convention Nationale.*

Les comités de Salut-Public et de Sureté-Générale n'ayant pu dissimuler leur horreur sur ce forfait, les *Triumvirs* jurèrent leur division pour assurer leur perte.

Ils inventèrent l'art de parler sans cesse de conspiration, de manière à faire oublier qu'ils étaient eux-mêmes les plus scélérats conspirateurs. Robespierre et Couthon s'étaient chargés de corrompre l'opinion publique sur le compte des représentans du peuple, et de former les hommes immoraux, qu'ils avaient introduits ou soutenus dans la société des jacobins, à l'assassinat des représentans du peuple.

Ils avaient aussi uni leurs efforts pour mettre dans leur parti, *Henriot*, ce chef corrompu de la force armée de Paris, qui avait voulu souiller, par l'effusion de notre sang, la mémorable journée du deux juin 1793 (vieux style.)

Ils avaient composé son état-major d'officiers nobles destitués par des décrets de la Conven-

tion-Nationale (Lavalette) et d'une foule de brigands târés par l'opinion publique ou repris de justice.

L'idée de la vertu du prétendu *incorruptible* Robespierre n'avait pas permis de soupçonner tant d'horreurs dans les choix qu'il proposait, soit au comité de Salut-Public, soit à la Convention Nationale.

La Municipalité de Paris, également composée par eux de fédéralistes et d'étrangers (1) qui s'étaient dérobés par leur fuite à la surveillance de leurs concitoyens, était le point d'appui sur lequel ils fondaient leurs espérances pour le succès de l'exécution de leur projet.

Un monstre placé par eux à la tête de la terrible, mais salutaire institution du tribunal révolutionnaire (Dumas), et quelques profonds scélérats dans l'art d'assassiner le peuple en révolution, s'étaient chargés d'égarer les étrangers qu'ils avaient su attirer et soudoyer dans la société des jacobins.

Les choses ainsi préparées, Robespierre

---

(1) Payan, maire de Paris, avait fait des proclamations dans le département de la Drôme, pour le faire marcher sur Paris à l'époque du 2 Juin 1793 (vieux style).

abandonne pendant quatre Décades le poste honorable que la Convention Nat. lui avait assigné dans le comité de Salut-Public (1), et compose, pendant cet intervale, un discours dont le but était 1°. De dénoncer à l'opinion publique les comités de Salut-Public et de Sureté-Générale et de paralyser tout-à-coup le gouvernement révolutionnaire.

2°. De discréditer les projets de finance adoptés par la Convention-Nationale.

3°. De calomnier les défenseurs de la Patrie qui ont conquis la Belgique et le Palatinat; de prêter à leurs chefs les intentions et les crimes de l'infâme Dumouriez.

4°. De déverser sur la Convention-Nationale le mépris des puissances étrangères, en osant dire, *qu'elles se retiraient volontairement de notre territoire pour nous laisser détruire par nous-mêmes.*

5°. Enfin, de ne proposer de ressource à la république, dans cette horrible crise, que *les vertus, la surveillance et les moyens de ce nouveau Cromwel.*

Il eut l'audace de nous le lire le 8 Thermi-

---

(1) C'est lui qui nous en a instruit dans son discours.

dor; et d'après l'improbation générale de la Convention, pour s'en venger, il le lut dans la séance des jacobins, où il ne fut permis à personne de le contredire; tant était grand le despotisme qu'il y exerçait ainsi que sur les représentans du peuple.

L'infâme Couthon l'appuya et garantit la réalité des conspirations qu'il attribuait aux représentans du peuple qu'il voulait immoler (1).

Comme il redoutait la discussion des faits contenus dans son infernal discours, St. Just arrivé exprès de l'armée contre les ordres du comité de Salut-Public, pour detourner l'attention de la Convention Nationale, devait lire un discours dont l'objet était de dénoncer plusieurs représentanssous d'autre's prétextes, mais à l'exemple de Robespierre il avait eu l'adresse de le soustraire à l'examen du comité de Salut-Public.

St.-Just était donc à la tribune de la Convention Nationale, (1) lorsque divers membres ont demandé la parole pour révêler à la Convention Nationale le danger

(1) Sans en vouloir nommer aucun.

(2) Le 9 Thermidor.

que courait la liberté publique, et faire connaître à nud les infâmes *Triumvirs* qui avaient arrêté pour le soir même l'égorgement de la Convention Nationale. Jugez, citoyens, de la Convention Nationale à cette époque.

Le nouveau Catilina (Robespierre) était dans le sénat : le chef de la force armée parcourait les rues avec une nombreuse cavalerie pour réunir les assassins : le conseil général de la commune s'assemblait pour se déclarer en insurrection ; les *Triumvirs* agitaient la Convention Nationale pour la terrifier, la diviser et lui faire employer en vaines discussions le temps à peine suffisant pour prendre les grandes mesures qui devaient sauver la liberté.

Eh bien, citoyens, que croyez-vous qu'ont fait alors vos représentans ? ne voyant que le salut du peuple, ils ont décrété l'arrestation des *Triumvirs* ; celle du chef de la force armée, de son état-major, et des hommes les plus suspects.

L'entreprise était hardie ; elle était digne de vous, ils n'ont pas balancé.

Mais les conspirateurs avaient dans leur parti le chef de la police de la maison du

Luxembourg, où ils étaient envoyés. Il a refusé de les recevoir.

Ces scélérats se sont de suite rendus à la maison commune : cette infâme municipalité leur a donné asyle, et s'est déclarée en insurrection, a fait sonner le tocsin, et a eu la hardiesse d'enjoindre à toutes les sections de se joindre à elle pour anéantir la Convention Nationale.

Elle a nommé, de concert avec les *Triumvirs*, une commission pour juger à mort ceux qui lui refuseraient obéissance ; Simon en était président. Elle a requis la force armée et les canons pour marcher avec elle sur la Convention.

Cependant le chef de la force armée (Henriot), parcourait les rues à cheval, en criant « *aux armes*! *réunion à la commune*! »

Quelques hommes égarés ou corrompus ont paru entendre sa voix, et se sont rendus à la commune ; mais les parisiens, fidèles à leur serment, dignes de posséder dans leurs murs la représentation nationale, se sont rendus dans leurs sections respectives, et s'armant à la hâte, ont volé au secours de la représentation nationale et à la conservation des établissemens et caisses publiques.

Que fesait alors la Convention Nationale ? bravant les poignards de ses assassins, elle fesait respecter la volonté nationale, en assurant l'exécution de ses décrets ; elle mettait hors la loi les mandataires infidèls qu'elle avait proscrits, les chefs de la force armée, l'exécrable municipalité de Paris, et pour venger l'outrage fait à votre autorité, elle nommait une commission de douze représentans du peuple, pour aller, malgré les horreurs de la nuit (1), faire exécuter la volonté nationale jusque dans le sein de la municipalité rebelle.

C'est-là que les représentans du peuple pénétrant avec les bons citoyens de Paris, ont fait saisir les coupables, les *Triumvirs* et les perfides dépositaires de la confiance publique. C'est-là que Robespierre et Couthon ent eu la tête fracassée par le brave gendarme sur lequel ils s'élançaient avec des couteaux.

Mais qu'a fait la Convention Nationale au moment où son président, d'après un rapport qui venait de lui être fait de l'imminent danger qu'elle semblait courir, lui à adressé ces

(1) Il était près de onze heures du soir.

paroles mémorables : « CITOYENS, LE MOMENT
» EST VENU DE MOURIR A NOTRE POSTE, NOUS LE
» FERONS AVEC GLOIRE » ? Elle s'est levée spontanément en criant vive la république, et a juré d'attendre ses assassins au poste honorable que vous lui aviez assigné.

Que fesaient en ce moment les assemblées générales des sections de Paris ? Elles juraient de périr avec la liberté et la Convention Nationale ; elles redoublaient d'activité pour multiplier les moyens de la défendre, elles arrétaient les scélérats qui venaient de la part de la Municipalité lui intimer l'ordre de s'associer à sa rébellion, elles envoyaient de nombreuses et fréquentes députations pour assurer la Convention Nationale de leur entier dévouement à la cause de la liberté et à la représentation nationale ; elles justifiaient la glorieuse assertion de la Convention Nationale, » que Paris, jadis le « berceau de la révolution, est devenu la ci- « tadelle de la république, le plus ferme « rempart de la liberté.

Vous frémiriez, citoyens, si vous appreniez qu'au même instant, des scélérats et quelques personnes égarées, réunis dans le lieu des scéances de la société des Jacobins,

conspiraient de concert avec la Municipalité, contre la vie des représentans du peuple. Mais rassurez-vous, citoyens : ce n'étaient pas les Jacobins, puisque les hommes dignes de ce nom étaient à leur poste à la Convention Nationale, ou dans leurs assemblées de sections, ou occupés à protéger l'enceinte de la Convention Nationale et à défendre ses membres. Cette société qui a si utilement servi la cause de la liberté, démasqué tant de traîtres, et fourni des défenseurs officieux aux vrais patriotes opprimés, sera bien vengée de cette injure faite à son nom, par l'épuration des scélérats introduits dans son sein par les *Triumvirs* d'exécrable mémoire ; et étant ainsi purifiée, elle n'offrira qu'avec plus d'éclat un asyle aux opprimés, des secours aux malheureux, de grands exemples de civisme à toutes les sociétés qui lui sont affiliées et ne sera que plus attentive à toujours bien mériter de la patrie.

Voilà, frères et amis, un hommage que je devais à la vérité, et qui doit pour jamais attirer sur Paris la reconnaissance de toute la république, en même tems qu'il lui en assure l'amour.

C'était au milieu de la nuit que les con-

jurés s'efforçaient d'exercer leurs fureurs contre la représentation nationale ; mais le mâle courage de vos représentans, l'inaltérable fidélité des parisiens pour les vrais principes, déjouaient avec succès cet horrible complot en même-tems qu'ils en saisissaient les chefs et les complices. Par la sagesse des mesures concertées par vos représentans et ponctuellement exécutées par les citoyens de Paris, cette nuit à suffi pour anéantir les projets liberticides que le jour précédent avait vu éclore.

Au lever du soleil, une joie pure brillait déjà sur le front de tous les bons citoyens ; leur immense rassemblement à toutes les avenues du palais national ne présentait plus que l'image d'un grand peuple réuni pour célébrer le triomphe de la liberté. A la terreur que s'était efforcée d'inspirer l'audace des brigands conjurés, a succédé l'allégresse que produit la destruction des tyrans.

Cette journée a été une des plus belles et des plus dignes d'un peuple libre ; et par le supplice qu'ont subi les tyrans et leurs

complices (1), elle fera à jamais époque dans l'histoire des révolutions, « *pour l'instruction des bons et la terreur des méchants* ».

Paris rendu à liberté, jouit du plus grand calme, et se livre à la joie la plus pure, par l'idée d'avoir bien mérité de ses frères des départemens, en concourant de tous ses moyens à sauver la liberté publique.

---

(1) Leur exécution a eu lieu à 7 heures du soir place de la révolution, aux acclamations d'un peuple immense, qui criait : » Vive la république ! périssent » ainsi tous les tyrans!

ROUX, *Député de la Haute-Marne.*